

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
135-37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Reconduction pour 2021 du partenariat entre les services de la Direction des ressources humaines, d'une part, et le Laboratoire départemental d'analyses du Département des Bouches-du-Rhône, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente la reconduction pour 2021 du partenariat entre les services de la Direction des ressources humaines du Conseil départemental et le Laboratoire départemental d'analyses (LDA 13) pour la réalisation, par celui-ci :

- de formations portant sur l'hygiène, la sécurité alimentaire, la qualité nutritionnelle ainsi que les risques liés aux légionnelles à destination principalement des personnels ATC des collèges,
- de certaines analyses de biologie médicale pour des agents employés par le Département.

Pour rappel, le LDA 13 exerce ses missions dans les domaines de la biologie médicale, du contrôle sanitaire des eaux potables, du contrôle sanitaire agronomique et environnemental, du contrôle sanitaire des aliments et des eaux de baignade.

Dans le cadre de ses activités de contrôle sanitaire, il assure des prestations de formation, elles-mêmes déclinées dans le plan d'adaptation et de développement des compétences.

A titre indicatif et en adéquation avec l'opération « la Provence dans son assiette » pilotée par le Conseil départemental, la DRH propose une offre de stages à destination des personnels adjoints techniques des collèges : hygiène alimentaire, risques liés aux légionnelles, qualité nutritionnelle. L'offre est corrélée aux actions pour la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS).

A la demande de la DRH, le LDA 13 assure ces formations, pour l'ensemble des agents, en particulier ceux des collèges (chefs de cuisine, seconds de cuisine, agents polyvalents) sur la base d'une grille tarifaire adoptée annuellement par la Commission permanente.

L'enveloppe consacrée à ces actions de formation est évaluée à 50 000 €

Pour formaliser ce partenariat, un projet de convention fixant les modalités de réalisation des formations a été établi. Il est soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Par ailleurs, le LDA 13 est habilité à effectuer certaines analyses en biologie médicale prescrites par les médecins du travail du service de médecine préventive du Département aux agents employés par la collectivité.

L'enveloppe consacrée à ces analyses est évaluée à 15 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL